MISSION DIAGNOSTIC POUR LA RESTAURATION DES MURS D'ENCEINTE DU CIMETIÈRE ET DES MARCHES EN GRANIT AUTOUR DE LA CROIX DU CIMETIÈRE

Maître d'ouvrage :
Commune de Mézières-sur-Couesnon
Mairie, Place de la Mairie
35140 MEZIERES-SUR-COUESNON
Contact : Monsieur Olivier BARBETTE, Maire

Date et heure limite de retour des offres : Le 20/11/2026 à 12h00

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE AUX QUESTIONS ELECTRONIQUES POSÉES PAR DES ARCHITECTES

1ère question :

Le CCTP demande seulement une mission diagnostic alors que l'acte d'engagement demande également une mission esquisse et AVP. Pouvez-vous nous confirmer les missions attendues ?

Réponse :
Rectificatif du CCTP (article 3 page 8)

Les Missions attendues :

- Un diagnostic de l'ensemble des murs d'enceinte du cimetière intérieur et extérieur
- Un diagnostic du socle et des marches de la Croix

Ces diagnostics intégreront des préconisations en termes de travaux en précisant en quoi consistera la restauration et la reprise des murs et des marches de la Croix en vue d'une consolidation pérenne, ainsi qu'une priorisation des travaux à conduire, avec un phasage des travaux à réaliser à court terme - tranche ferme, et ceux à réaliser à plus long terme - tranches optionnelles

+ Un dossier technique avec tous les éléments graphiques nécessaires à la consultation des entreprises et à la réalisation des travaux préconisés. (à ajouter dans CCTP)

2ème question :

L'acte d'engagement précise que l'AVP doit être rendu à la date du 6 janvier. Le règlement de consultation indique que la durée du marché est de 6 mois. Cette date est-elle à prendre en compte ?

Réponse :
La date du 6 janvier est à prendre en compte pour la livraison de l'AVP afin de garantir le dépôt d'une demande de subvention dans les délais impartis.